



Fonds de soutien et de modernisation du secteur de la santé

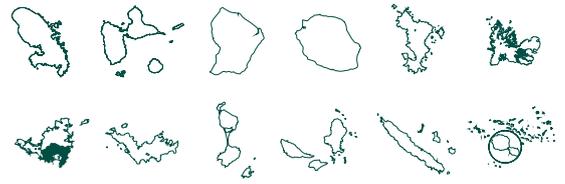
Carmat

Bois-d'Arcy, Île-de-France

Usine créée en 2018 / 80 salariés

Recherche et développement scientifique / 1 site de production

Chiffre d'affaires : 28 millions d'euros



La mesure

Le Fonds de soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie vise à soutenir les projets d'investissement industriel dans 6 secteurs stratégiques : l'aéronautique, l'automobile, le nucléaire, l'agro-alimentaire, la santé, l'électronique et les intrants essentiels de l'industrie. La mesure soutient les projets de relocalisation ou de renforcement des unités de production des industries de la santé.

La belle histoire

La société Carmat est *leader* du marché de la production de cœurs artificiels en Europe. Elle fournit aux médecins et chirurgiens des technologies novatrices afin d'améliorer le quotidien leurs patients dans l'attente d'une greffe d'un cœur humain. Les donneurs de cœur sont rares, le cœur artificiel est donc souvent la seule alternative pour un malade atteint d'insuffisance cardiaque en phase terminale.

Actuellement, l'entreprise fonctionne grâce à des financements privés. L'obtention récente du marquage CE (conformité européenne) lui permettra de commercialiser les premières prothèses totales, jusqu'alors en phase d'essai clinique, sur le marché européen. Dans le cadre de son programme d'industrialisation « CAP 23 », Carmat souhaite doubler sa productivité d'ici fin 2023 en passant de 10 à 25 cœurs artificiels produits par mois.

La subvention du plan France Relance, d'une valeur de 1,4 million d'euros, soutient la digitalisation et la productivité du site. La traçabilité de la prothèse, la robotisation de certaines tâches et l'optimisation des postes de travail permettront d'augmenter les rendements de l'usine. Par la suite, la société souhaite développer des chaînes d'approvisionnement locales et sécurisées afin d'assurer l'assemblage. Carmat prévoit 40 recrutements qui s'échelonneront jusqu'à fin 2023.

Témoignage



Alexandre Eleonore

Directeur industriel

“ Après 20 ans de recherche, cette technologie est attendue par les médecins. La subvention permettra à l'usine de croître à une vitesse supérieure à ce qui aurait été possible en temps normal. ”

Pour bénéficier de cette mesure

- 1 [Planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)
- 2 Catégorie bénéficiaires « Entreprises »
- 3 Mesure « Soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie »